

**ETS FR. COLRUYT**

**Société anonyme**

**Siège social:**

**Edingensesteenweg 196**

**1500 Halle**

**T.V.A. BE 0400.378.485**

**RPM Bruxelles**

**INFORMATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL**

**OFFRE EN SOUSCRIPTION DE MAXIMUM**

**1.000.000 ACTIONS NOUVELLES AVEC AVANTAGE FISCAL VVPR,**

**SANS MENTION DE VALEUR NOMINALE,**

**RESERVEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU GROUPE COLRUYT**

OCTOBRE 2011

Le texte original de la présente information est rédigé en néerlandais.

La concordance des différentes versions a été vérifiée par le Conseil d'administration qui déclare en assumer la responsabilité.

## TABLE DES MATIERES

=====

I.	Personnes responsables de cette information et du contrôle des comptes	4
1.0.	Personnes qui assument la responsabilité de cette information	4
1.1.	Responsable du contrôle des comptes annuels	4
1.2.	Personne de contact concernant cette information	4
II.	Renseignements concernant l'inscription à l'Eurolist Euronext Brussels	5
2.0	Renseignements concernant les actions dont l'inscription à l'Eurolist est demandée	5
2.0.0.	Autorisations et résolutions	5
	Rapport du Conseil d'administration et rapport du commissaire à l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires	5
2.0.1.	Droits attachés aux actions	6
2.0.2.	Retenues fiscales	6
2.0.3.	Cessibilité des actions	6
2.0.4.	Date d'entrée en jouissance	7
2.0.5.	Inscription à l'Eurolist de la Bourse de valeurs mobilières	7
2.0.6.	Service financier	7
2.0.7.	Droit applicable - Tribunaux compétents	7
2.1.	Renseignements concernant l'émission publique	8
2.1.0.	Droit de préférence	8
2.1.1.	Prix d'émission	8
2.1.2.	Période de souscription	8
2.1.3.	Délivrance des actions	9
2.1.4.	Charges relatives à l'opération d'émission	9
2.1.5.	Affectation du produit de l'émission	9
2.2.	Renseignements concernant l'inscription des actions à l'Eurolist	10
2.2.0.	Description des actions	10
2.2.1.	Inscription des actions à l'Eurolist	10
2.2.2.	Inscription à l'Eurolist	10
2.2.3.	Explication du mécanisme des strips VVPR	11
III.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	12
3.0.	Capital	12
3.1.	Actionnaires	13
3.2.	Composition du Groupe Colruyt	14

IV.	Renseignements concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	16
4.0.	Comptes annuels consolidés du Groupe Colruyt	17
4.1.	Résultat - Dividende par action	19
4.2..	Tableau des flux de trésorerie consolidé	20
V.	Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives de l'émetteur	21
5.0.	Evolutions récentes et perspectives	21
5.1.	Données boursières récentes	23
5.2.	Rapport annuel	23
	Bulletin de souscription	25

## **CHAPITRE Ier**

### **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES RESPONSABLES DE CETTE INFORMATION ET LE CONTROLE DES COMPTES**

#### **1.0. Personnes qui assument la responsabilité de cette information**

Ets Fr. Colruyt S.A.  
Edingensesteenweg 196  
1500 Halle

Le Conseil d'administration de la S.A. Ets Fr. Colruyt certifie qu'à sa connaissance, les données contenues dans cette information, dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'administration

Wim Colruyt  
Administrateur

Jef Colruyt  
Président-Administrateur

#### **1.1. Responsable du contrôle des comptes annuels**

Les bilans et comptes de résultats du Groupe Colruyt, ainsi que les comptes annuels des Ets Fr. Colruyt S.A. relatifs aux 3 derniers exercices comptables ont été vérifiés et attestés sans réserve par le commissaire.

Commissaire:

S.C.R.L. Klynveld Peat Marwick Goerdeler - Reviseurs d'entreprises,  
représentée par Monsieur Ludo Ruysen  
Prins Boudewijnlaan 24d  
2550 Kontich

#### **1.2. Personne de contact concernant cette information**

Tous renseignements concernant cette offre en souscription et cette information peuvent être obtenus:

Jean de Leu  
Secrétaire du Conseil d'administration  
tél. 02/360.10.40 ext. 93292  
adresse: c/o S.A. Ets. Fr. Colruyt  
Edingensesteenweg 196  
1500 Halle

## **CHAPITRE II**

### **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INSCRIPTION A L'EUROLIST**

### **D'EURONEXT BRUSSELS ET LES ACTIONS QUI EN FONT L'OBJET**

#### **2.0. Renseignements concernant les actions dont l'inscription à l'Eurolist est demandée**

##### **2.0.0. Autorisations et résolutions**

Le rapport du Conseil d'Administration des Ets. Fr. Colruyt et le rapport de la S.C.R.L. Klynveld Peat Marwick Goerdeler, réviseurs d'entreprises à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de la présente émission peut être consulté sur le site de la société: [www.colruyt.be](http://www.colruyt.be) (info financier) et peut être obtenu sur demande auprès de la direction financière.

L'émission de nouvelles actions en octobre-novembre 2011 réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt, constitue déjà la vingt-cinquième augmentation de ce type. La première date de 1987, la dernière de novembre 2010. Lors de cette dernière augmentation de capital, le personnel a souscrit à 715.585 actions, représentant un montant total de 23,90 millions EUR.

Dans le cadre de la présente opération, les membres du personnel peuvent souscrire à 1.000.000 nouvelles actions.

Si les 1.000.000 nouvelles actions étaient souscrites, cela représenterait une dilution de 0,5942% pour les actionnaires existants.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2011 a fixé le prix de l'émission sur base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt durant les 30 jours précédent l'Assemblée Générale du 13/10/2011 diminué d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2011 a fixé le prix d'émission à 27,50 EUR par action.

Le montant maximum de l'augmentation du capital souscrit, après incorporation de la prime d'émission, est de 27.500.000,00 EUR.

Nous attirons l'attention des candidats-investisseurs sur le fait qu'il n'y a aucune garantie sur le capital investi. De plus chaque investisseur encourt les risques liés à la cotation des actions auprès d'Euronext Bruxelles et la possibilité des variations du cours tant vers le haut que vers le bas.

La présente émission est soumise au droit belge et les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles sont compétents.

### **2.0.1. Droits attachés aux actions**

Chaque action donne droit à une voix.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices des Ets Fr. Colruyt S.A. à partir du 1er avril de l'année comptable en cours.

Les dividendes seront distribués aux périodes et aux lieux à fixer par le Conseil d'administration. Le droit au dividende est prescrit après 5 ans. Après la conversion des actions en actions dématérialisées, les coupons de ces dernières présentés après l'échéance seront toutefois encore remboursés par la société jusqu'à l'expiration du délai de prescription de 30 ans. Après cette période, les dividendes prescrits et non payés seront versés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

En cas de liquidation, le boni sera réparti proportionnellement à l'apport, sans droit de préférence.

### **2.0.2. Retenues fiscales**

Les impôts exigibles sur les dividendes sont à charge des bénéficiaires de ces dividendes. Les retenues fiscales à la source sont également à charge des bénéficiaires des dividendes.

Le dividende de ces actions nominatives est soumis à un précompte réduit (actuellement 15 %) lors de sa mise en paiement.

Au terme de la période d'incessibilité et après conversion des actions nominatives en actions dématérialisées, la société paiera le dividende après déduction d'un précompte mobilier de 25 %, sur présentation du coupon de l'action ordinaire dématérialisée.

Le dividende soumis au précompte réduit ne sera payé aux détenteurs d'actions dématérialisées que sur présentation conjointe d'un coupon détaché de l'action ordinaire dématérialisée et d'un strip VVPR dématérialisé détaché d'une feuille de strips VVPR; le coupon et le strip doivent porter sur le même exercice.

L'avantage fiscal en question n'est toutefois pas à l'abri d'une modification éventuelle de la législation fiscale.

### **2.0.3. Cessibilité des actions**

Les actions émises à l'occasion de cette augmentation de capital sont, conformément à l'art.609 §1 du Code des Sociétés, nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription. Cependant, le droit de vote peut être exercé à tout moment. Chaque membre du personnel peut recevoir un titre de propriété pour ses actions, sous la forme d'un certificat d'inscription dans le registre des actions.

L'avantage fiscal VVPR correspondant est également nominatif et incessible durant une période de 5 ans.

Les dividendes seront directement versés, à la mise en paiement, à chaque membre du personnel-actionnaire. La direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A. se chargera des paiements.

Les actions des membres du personnel qui, au cours de cette période de 5 ans, quittent volontairement la société restent soumises à la règle d'incessibilité mentionnée ci-dessus.

Les actions et l'avantage fiscal VVPR correspondant sont toutefois cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint durant la période de 5 ans.

En vue de la cotation des actions et de l'avantage fiscal VVPR au terme de la période de 5 ans, tout souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions nominatives concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans et de les transférer à ce moment, avec les strips VVPR, à son compte-titres qu'il s'engage à ouvrir d'ici là.

A ce moment, une feuille séparée de coupons dématérialisés "strips VVPR" est émise; un tel strip donne droit au précompte réduit sur les dividendes, sur présentation conjointe du coupon de dividende relatif au même exercice aux organismes financiers chargés du paiement des dividendes.

#### **2.0.4. Date d'entrée en jouissance**

Les droits attachés aux actions nouvelles portent jouissance à partir de la date de l'acte notarié constatant l'augmentation de capital (fin décembre) résultant des actions nouvelles à créer. Les actions nouvelles participeront aux bénéfices à partir du 1er avril de l'année comptable en cours.

#### **2.0.5. Inscription à l'Eurolist d'Euronext Brussels**

L'inscription des actions nouvelles à l'Eurolist d'Euronext Brussels sera immédiatement demandée.

L'inscription des strips VVPR au Marché du Fixing de ladite Bourse sera demandée au même moment.

#### **2.0.6. Service financier**

BNP Parisbas Fortis.

#### **2.0.7. Droit applicable - Tribunaux compétents**

L'offre est soumise au droit belge. Tout litige relatif à cette opération est de la compétence exclusive des tribunaux belges.

## **2.1. Renseignements concernant l'émission publique**

### **2.1.0. Droit de préférence**

L'augmentation de capital se fait avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants en faveur des membres du personnel appartenant au Groupe Colruyt. Et ce, étant donné que l'augmentation de capital est strictement réservée au personnel susmentionné.

Le prix d'émission de l'action a été fixé sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture de l'Eurolist) de cette action durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé de cette émission.

Considérant que les actions issues de cette augmentation de capital sont incessibles pendant une période de 5 ans, une décote de maximum 20 % sera appliquée sur la valeur moyenne en bourse.

### **2.1.1. Prix d'émission**

- Le cours de bourse moyen (cours de clôture de l'Eurolist) des 30 jours précédant l'assemblée générale extraordinaire est de 32,059 EUR.
- Décote maximale de 20 %: 25,65 EUR.
- Le prix d'émission fixé par action est de 27,50 EUR (14,22%)
- Pair comptable de l'action: 1,38 EUR.
- Prime d'émission: la différence entre le prix d'émission et le pair comptable: 26,12 EUR.
- Frais à charge du souscripteur: néant.
- Les actions souscrites doivent être payées immédiatement par remise d'un ordre de paiement adressé à un organisme financier, demandant de débiter le compte financier du souscripteur du montant correspondant, au profit des Ets Fr. Colruyt S.A.

### **2.1.2. Période d'ouverture de la souscription**

La période de souscription est ouverte du 18 octobre 2011 au 18 novembre 2011.

La direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A. est chargée de recueillir les souscriptions.

### **2.1.3. Délivrance des actions**

Les actions nouvelles à créer sont nominatives. Elles naissent donc par une inscription dans le registre des actions des Ets Franz Colruyt S.A. Des certificats d'inscription seront remis aux actionnaires.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées, avec les strips VVPR, au compte-titres du souscripteur.

Si un membre du personnel peut obtenir la cession anticipée de ses actions pendant la période de 5 ans, il doit adresser une demande à cet effet à la direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A.

Dans ce cas, les actions et l'avantage fiscal VVPR seront convertis en actions et strips dématérialisés et transférés au compte-titre que le souscripteur aura ouvert à cet effet et dont il transmettra le numéro à la direction financière des Ets Fr. Colruyt S.A. en même temps que sa demande.

### **2.1.4. Charges relatives à l'opération d'émission**

Ces charges sont évaluées à 65.000 EUR et seront intégralement supportées par les Ets Franz Colruyt S.A. Elles comprennent entre autres les frais de publicité, les frais d'expédition, les frais notariaux et les frais administratifs.

### **2.1.5. Affectation du produit de l'émission**

Le produit maximal sera déterminé en multipliant le prix d'émission par le nombre maximum de nouvelles actions à émettre (1.000.000).

Le produit maximal s'élève à 27.500.000,00 EUR.

Sur la base du taux de réponse enregistré les années précédentes, le produit net de cette émission d'actions peut être estimé à environ 20.000.000,00 EUR. Ces capitaux seront affectés au financement partiel du programme d'investissement des Ets Fr. Colruyt S.A..

## **2.2. Renseignements concernant l'inscription des actions à l'Eurolist**

### **2.2.0 Description des actions**

L'inscription à l'Eurolist d'Euronext Brussels sera demandée pour un maximum de 1.000.000 actions Ets Fr. Colruyt S.A., sans mention de valeur nominale.

L'inscription au marché du Fixing d'Euronext Brussels sera également demandée pour les strips VVPR séparés.

Le nombre exact d'actions sera précisé après la clôture de la période de souscription, ouverte du 18/10/2011 au 18/11/2011.

Il été proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2011 de fixer le prix d'émission sur la base du cours de bourse moyen (cours de clôture de l'Eurolist) de l'action Colruyt durant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire , après application d'une décote de maximum 20 %.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2011 a fixé le prix de souscription à 27,50 EUR par action.

### **2.2.1. Inscription des actions à l'Eurolist**

Conformément à l'art. 609 §1 du Code des Sociétés, les actions sont nominatives et incessibles pendant une période de 5 ans à partir de la souscription. Ces actions sont néanmoins cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite d'un membre du personnel, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint. L'admission à la cote sera demandée.

Le souscripteur demande, par le fait même de sa souscription, de convertir les actions concernées en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

La feuille séparée de strips VVPR sera émise et dématérialisée au terme de la période d'incessibilité des actions concernées. Une inscription séparée de ces strips VVPR au Marché du Fixing d'Euronext Brussels sera demandée.

### **2.2.2. Inscription à l'Eurolist**

Les actions Ets Fr. Colruyt S.A. existantes sont déjà inscrites à l'Eurolist d'Euronext Brussels. Actuellement il y a 168.294.930 actions ordinaires cotées.

### 2.2.3. Explication à propos du mécanisme des strips VVPR

Le Conseil d'administration des Ets Fr. Colruyt S.A. a opté pour l'individualisation de l'avantage fiscal des actions issues de l'augmentation de capital faisant l'objet de la présente information.

Les actions issues de cette augmentation de capital seront dès lors cotées sous forme d'actions Colruyt ordinaires lors de leur inscription à l'Eurolist d'Euronext Brussels.

L'avantage fiscal (c'est-à-dire la différence entre le taux de précompte réduit de 15 % auquel ces actions sont soumises et le taux normal de 25 %) est représenté par une feuille séparée de strips VVPR.

Cette feuille est cotée séparément au Marché du Fixing d'Euronext Brussels.

La numérotation des strips VVPR est identique à celle des coupons des actions.

Les strips VVPR ne peuvent être encaissés que s'ils sont accompagnés de la même quantité de coupons correspondants d'actions ordinaires.

L'avantage fiscal actuel n'est pas à l'abri d'une modification éventuelle de la législation fiscale.

Toute personne qui souscrit à cette augmentation de capital a droit à un nombre de feuilles de strips VVPR égal au nombre d'actions auxquelles elle a souscrit.

Pour ce qui est de la cessibilité des strips VVPR, les mêmes règles que celles valables pour les actions (voir 2.0.3) sont d'application.

Lors de la mise en paiement des dividendes, la société paiera le dividende après déduction d'un précompte mobilier de 25 %, sur présentation du coupon de l'action ordinaire.

Le dividende soumis au précompte réduit de 15 % ne sera payé que sur présentation conjointe d'un coupon détaché de l'action ordinaire et d'un strip VVPR détaché d'une feuille de strips VVPR; le coupon et le strip VVPR doivent porter sur le même exercice.

Un strip VVPR présenté seul à l'occasion de la mise en paiement des dividendes ne donnera pas lieu à paiement.

Les détenteurs d'actions nominatives issues de cette augmentation de capital recevront leurs dividendes après déduction du précompte mobilier de 15 %.

## CHAPITRE III

### RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

(Source: Rapport Annuel Ets Fr. Colruyt S.A. 2010/2011, sauf le point C)

#### 3.0. Capital

ETAT DU CAPITAL	Montants (en millions EUR)	Nombre d'actions
A. Capital social		
1. Capital souscrit		
- Au terme de l'exercice précédent	209,00	167.579.345
- Modifications au cours de l'exercice		
- Augmentation de capital réservée au Personnel	23,9	715.585
- Au terme de l'exercice	232,9	168.294.930
2. Représentation du capital		
2.1. Catégories d'actions		
Actions ordinaires	209,00	167.575.345
2.2. Actions nominatives ou dématérialisées		
Nominatives		76.948.138
Dématérialisées		88.346.792
C. Actions propres détenues par (situation au 07/10/2011)		
- la société elle-même	349,37	11.137.052
E. Capital autorisé non souscrit	200,00	

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions; elles sont nominatives, dématérialisées ou au porteur. En vue de se conformer à la loi du 14 décembre 2005 instaurant la suppression des titres au porteur, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2006 a modifié les statuts. Les actions au porteur seront, au choix de leur détenteur, remplacées par soit des actions nominatives, soit des actions dématérialisées.

Le 12 octobre 2010 l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé de scinder les actions et les strips VVPR en 5, par l'échange de cinq nouvelles actions et/ou strips VVPR contre une action ancienne et/ou un ancien strip VVPR.

Après scission, les nouvelles actions n'existent que sous forme dématérialisée sur un compte-titres auprès d'une institution financière ou comme actions et strips VVPR nominatifs par inscription dans le registre des actionnaires de la société. Elles ont toutes un droit de vote et n'ont pas de valeur nominale.

### **3.1. Actionnaires**

**Structure de l'actionariat des Ets Fr. Colruyt S.A. selon la dernière déclaration de transparence datant du 11/06/2010.**

#### **I. Famille Colruyt et apparentés**

	Nombre	%
1. Famille Colruyt	1.985.032	5,92
2. S.A. H.I.M.	8.238.079	24,58
3. S.A. D.I.M.	4.908.500	14,65
4. S.A. H.I.M. TWEE	0	0,00
5. S.A. H.I.M. DRIE	82.630	0,25
6. S.A. D.H.A.M.	350.000	1,04
7. S.A. ANIMA	23.395	0,07
8. S.A. HERBECO	13.100	0,04
9. S.A. FARIK	7.000	0,02
10. Stiftung Pro Creatura	30.341	0,09
<b>TOTAL DES ACTIONNAIRES DE LA FAMILLE COLRUYT AGISSANT DE CONCERT</b>	<b>15.638.077</b>	<b>46,66</b>

#### **II. Groupe Colruyt**

Ets Fr. Colruyt S.A. (actions propres rachetées)	1.968.004	5,87
<b>TOTAL GROUPE COLRUYT</b>	<b>1.968.004</b>	<b>5,87</b>

#### **III. Groupe Sofina**

1. S.A. SOFINA	1.750.000	5,22
<b>TOTAL GROUPE SOFINA</b>	<b>1.750.000</b>	<b>5,22</b>

<b>TOTAL DES PERSONNES AGISSANT DE CONCERT: (Famille Colruyt + Groupe Colruyt + Groupe Sofina)</b>	<b>19.356.081</b>	<b>57,75</b>
--	-------------------	--------------

#### **Dénominateur:**

Actions 33.515.869 (situation au 31/05/2010)

Compte tenu de la division de l'action en 5 le 15 octobre 2010, et de la création de nouvelles actions à l'occasion de l'augmentation de capital de décembre 2010, le nombre total d'actions émises s'élève à 168.294.930. Afin de permettre la comparaison, le nombre d'actions tel qu'indiqué par le déclarant doit être multiplié par cinq.



Infoco S.A.	Halle, Belgique	100%
Intrion S.A.	Halle, Belgique	100%
Jacodi S.C.I. (1)	Rochefort sur Nenon, France	100%
Katz S.C.I. (1)	Longueuil St M, France	100%
La Voulvoise S.A.S. (1)	Vinneuf, France	98,95%
Les Clauzures S.C.I. (1)	Montauban, France	100%
Locré S.A.	Luxemburg, Grand-duché de Luxembourg	100%
Mitto S.A.	Merchtem, Belgique	100%
Mundipak B.V.	Hillegom, Les Pays-bas	100%
Nels & Co S.A.S.	Bage la Ville, France	100%
New Center S.A.	Halle, Belgique	100%
Northwind S.A. (2)	Zeebrugge, Belgique	66,67%
Picta Frais S.A.S. (1)	Dissay, France	100%
Poirette S.A.S. (1)	Somain, France	100%
Pro à Pro Distribution Export S.A.S. (1)	Orly, France	100%
Pro à Pro Distribution Nord S.A.S. (1)	Chalette S/L, France	100%
Pro à Pro Distribution Sud S.A.S. (1)	Montauban, France	100%
R.H.C. S.A.S. (1)	Boissy Saint Leger, France	98,95%
Sama S.C.I. (1)	Rochefort sur Nenon, France	100%
Sodeger S.A.S. (1)	Château Gontier, France	100%
Sodifrais S.A.S. (1)	Illkirch Graffenstaden, France	98,95%
Spar Retail S.A.	Ternat, Belgique	100%
Super 10 S.A.R.L. (1)	Chateaneuf S/L, France	100%
Supermarkt Pelgrims S.A.	Halle, Belgique	100%
Symeta S.A.	Halle, Belgique	100%
Transpro S.A.S. (1)	Sainte Marie, La Réunion, France	100%
Transpro France S.A.S.	Aiton (Savoie), France	100%
U.C.G.A. Unifrais S.A. (1)	Estillac, France	98,95%
Unibuy G.I.E. (1)	Fresnes, France	99,47%
Unifrais Distribution S.A.S. (1)	Estillac, France	98,95%
Unifrais International S.A.S. (1)	Estillac, France	69,26%
Unipol 2 S.A.	Heist-op-den-Berg, Belgique	100%
Vlevico S.A.	Halle, Belgique	100%
Walcodis S.A.	Ath, Belgique	100%
Waldico S.A.	Ghislenghien, Belgique	100%
Walspar S.A.	Ternat, Belgique	100%
WE Power S.A.	Halle, Belgique	100%
Wilson S.A.S. (1)	Rochefort sur Nenon, France	100%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31/12 et sont donc reprises à cette date dans les chiffres consolidés.

(2) Jusqu'au 8 avril 2011, cette société portait le nom d'Eldepasco S.A.

### Entreprises associées

Belwind S.A.	Zeebrugge, Belgique	26,90%
Coopernic S.C.R.L. (1)	Bruxelles, Belgique	20%
Xenarjo S.C.R.L. (1)	Mechelen, Belgique	24,99%

(1) Ces sociétés clôturent leur exercice au 31/12 et sont donc reprises à cette date dans les chiffres consolidés.

## **CHAPITRE IV**

### **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR**

#### 4.0. BILAN CONSOLIDÉ

	Note	31.03.11	31.03.10
<i>(en millions d'EUR)</i>			
Goodwill	8.9	95,2	83,8
Immobilisations incorporelles	8.10	81,6	22,5
Immobilisations corporelles	8.11	1.395,6	1.243,9
Participations dans les entreprises associées	8.12	26,5	33,9
Placements	8.13	43,0	40,9
Actifs d'impôt différé	8.15	21,9	17,3
Autres créances	8.17	21,0	17,6
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1.684,8</b>	<b>1.459,9</b>
Stocks	8.16	538,2	495,4
Créances commerciales	8.17	442,5	363,3
Créances d'impôt courant		8,6	2,9
Autres créances	8.17	30,2	24,7
Placements	8.13	25,1	38,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.18	287,9	247,9
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1.332,5</b>	<b>1.172,5</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>3.017,3</b>	<b>2.632,4</b>
Capital		233,0	209,1
Réserves et résultats non distribués		1.242,2	1.042,7
<b>Total des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère</b>		<b>1.475,2</b>	<b>1.251,8</b>
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		13,6	0,6
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>8.19</b>	<b>1.488,8</b>	<b>1.252,3</b>
Provisions	8.21	13,4	15,1
Avantages du personnel	8.22	31,7	37,2
Passifs d'impôt différé	8.15	90,3	69,4
Passifs productifs d'intérêts et autres passifs	8.23-8.24	16,7	17,8
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>152,1</b>	<b>139,5</b>
Découverts bancaires (1)	8.18	3,6	2,9
Passifs productifs d'intérêts	8.23	2,8	3,6
Dettes commerciales (2)	8.24	918,0	825,1
Passifs d'impôt courant		56,9	42,6
Avantages du personnel et autres passifs (2)	8.24	395,2	366,4
<b>Total des passifs courants</b>		<b>1.376,4</b>	<b>1.240,6</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>1.528,6</b>	<b>1.380,1</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>3.017,3</b>	<b>2.632,4</b>

(1) Les découverts bancaires, antérieurement compris dans la rubrique "Passifs productifs d'intérêts à court terme" sont présentés séparément au passif dès l'exercice courant.

(2) Ajustement de l'exercice 2009/10 suite à une erreur de présentation.

## Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'EUR)</i>	Note	2010/11	2009/10 (1)
Chiffre d'affaires	8.3	7.280,1	6.752,6
Coût des marchandises vendues	8.3	(5.447,5)	(5.053,6)
<b>Marge brute</b>	<b>8.3</b>	<b>1.832,6</b>	<b>1.699,1</b>
Autres produits d'exploitation	8.4	55,8	47,9
Services et biens divers	8.5	(298,2)	(257,9)
Avantages du personnel	8.6	(945,1)	(862,8)
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		(149,0)	(130,0)
Provisions et pertes de valeur sur actifs courants		0,4	(1,3)
Autres charges d'exploitation	8.4	(24,3)	(25,1)
<b>Résultat d'exploitation (EBIT)</b>		<b>472,2</b>	<b>469,9</b>
Produits financiers	8.7	7,4	11,7
Charges financières	8.7	(7,2)	(5,7)
<b>Résultat financier net</b>	<b>8.7</b>	<b>0,2</b>	<b>6,0</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	8.12	5,2	(0,7)
<b>Bénéfice avant impôts</b>		<b>477,7</b>	<b>475,3</b>
Impôts sur le résultat	8.8	(139,7)	(145,8)
<b>Bénéfice de l'exercice</b>		<b>337,9</b>	<b>329,5</b>
<b>Attribuable aux:</b>			
Participations ne donnant pas le contrôle		(0,1)	(0,1)
Propriétaires de la société mère		338,0	329,6
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		158.032.176	157.716.025
Bénéfice par action - de base et dilué (en euros)	8.20	2,14	2,09

(1) Les chiffres pour l'exercice 2009/10 ont été modifiés (voir note 8.1. Méthodes comptables pour les états financiers consolidés).

#### 4.1. Résultat - Dividende par action (participante)

	Exercice 2010/11	Exercice 2009/10 (après scission)	Exercice 2008/2009
Nombre d'actions émises	168.294.960	167.579.345	33.414.490
Nombre d'actions participantes (*)	158.032.176	157.716.025	32.033.719
<b>S.A. COLRUYT: (BGAAP)</b>			
Résultat d'exploitation	358,86	70,02	326,8
Bénéfice avant impôts/action	380,36	3,00	8,18
Bénéfice net (en millions EUR)	274,86	73,02	171,9
Bénéfice net/action (en EUR) (*)	1,74	2,32	5,36
<b>GROUPE COLRUYT: (IFRS)</b>			
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	472,2	93,98	430,2
Bénéfice avant impôts/action	3,02	3,01	13,46
Bénéfice net (part du groupe) (en millions EUR)	337,9	65,92	304,4
Bénéfice net/action (en EUR) (*)	2,14	2,09	9,50
Dividende brut/action (en EUR)	0,92	0,896	4,04

(\*) Base de calcul (les chiffres IFRS sont calculés sur base de la moyenne pondérée des actions participant à la répartition du bénéfice):

	2010/2011 IFRS(**)	2009/2010 IFRS (**) après scission	2008/2009 IFRS (**)
<b>Nombre d'actions</b>			
Ordinaires	159.465.925	159.465.925	31.893.185
VVPR	8.829.005	8.113.420	1.521.305
<b>Total</b>	<b>168.294.930</b>	<b>167.579.345</b>	<b>33.414.490</b>
Actions participantes	168.294.930	167.579.345	33.414.490
Actions détenues par la société	9.761.336	9.840.020	1.561.333
Actions détenues par les filiales	0	0	0
Dont actions non participantes		-	-
Solde	158.533.594	157.739.325	31.853.157
Moyenne pondérée des actions participantes (IFRS)	158.032.176	157.716.025	32.033.719

(\*\*) Source: rapport annuel Groupe Colruyt 2010/11: pages 5, 59

## **4.2. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ**

	2010/11	2009/10
<i>(en millions d'EUR)</i>		
<b>Activités opérationnelles:</b>		
Bénéfice de l'exercice	337,9	329,5
Ajustements pour:		
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants	149,0	130,0
Produits des placements, charges d'intérêts et impôts sur le résultat	139,2	145,7
(Profits)/pertes sur la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	1,0	1,9
(Profits)/pertes sur la vente d'actifs courants	2,3	(4,1)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	(5,2)	0,7
Avantages du personnel suite aux paiements fondés sur des actions et suite à la décote accordée au personnel sur l'augmentation de capital	7,8	12,1
<b>Résultat d'exploitation avant les variations du fonds de roulement et des provisions</b>	<b>631,8</b>	<b>615,8</b>
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances	(72,4)	(22,8)
Diminution/(augmentation) des stocks	(39,4)	(21,7)
(Diminution)/augmentation des dettes commerciales et autres passifs	103,9	61,8
(Diminution)/augmentation des provisions et avantages du personnel	(1,0)	0,8
Intérêts payés	(2,2)	(1,6)
Intérêts et dividendes reçus	4,7	5,1
Impôts payés sur le résultat	(135,8)	(126,9)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>489,6</b>	<b>510,6</b>
<b>Activités d'investissement:</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(301,8)	(318,2)
Acquisitions de fonds de commerce	(1,6)	-
Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle	0,0	(0,7)
Acquisitions de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise)	(32,4)	(35,4)
(Augmentation de participations dans des entreprises associées)/remboursements du capital des entreprises associées	(1,4)	(24,3)
Ventes des participations dans des entreprises associées	2,9	-
Acquisitions de placements	(4,9)	(13,9)
Cessions de placements	17,5	31,0
(Prêts consentis)/paiement de prêts consentis	0,4	(10,0)
Produits des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles et de fonds de commerce	9,9	6,9
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>(311,3)</b>	<b>(364,8)</b>
<b>Activités de financement:</b>		
Produits de l'émission d'actions	23,9	13,7
Rachat d'actions propres	(7,0)	(74,0)
Remboursement d'emprunts	(8,9)	(2,0)
Remboursement des dettes de contrats de location-financement	(1,8)	(1,3)
Dividendes payés	(145,4)	(130,3)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>(139,2)</b>	<b>(193,9)</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>39,2</b>	<b>(48,1)</b>
Solde net trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 avril	245,0	292,9
Effet des variations de taux de change	0,2	0,2
<b>Solde net trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars</b>	<b>284,3</b>	<b>245,0</b>

## **CHAPITRE V**

### **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET LES PERSPECTIVES DE L'EMETTEUR**

#### **Evolutions récentes et perspectives**

Pour l'évolution récente et les prévisions de la société émettrice nous référons à l' "Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée Générale du 21 septembre 2011".

---

#### **Allocution du Président à l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires de la SA Ets Fr. Colruyt du 21 septembre 2011**

---

##### **Chiffres-clés**

Dans un climat d'impasse sur la scène politique en Belgique et de déclin de la confiance des consommateurs dans la zone euro, le chiffre d'affaires de notre groupe a enregistré une hausse plus qu'honorable de 7,8 %, atteignant 7,28 milliards EUR contre 6,75 milliards EUR l'exercice précédent.

Les résultats opérationnels sont toutefois restés en-deçà de la croissance du chiffre d'affaires. En chiffres absolus, l'EBIT du groupe a augmenté d'un demi-pourcent, s'établissant à 472,2 millions EUR. À la clôture, la marge EBIT était de 6,5 %, soit un demi-pourcent de moins que l'an dernier.

La quote-part du groupe dans le bénéfice consolidé après impôts a finalement progressé de 2,5 % pour atteindre 338,0 millions EUR contre 329,6 millions EUR l'exercice précédent.

Le bénéfice par action (quote-part du groupe) a augmenté de 2,3 % et s'établit à 2,14 EUR.

Dans la lignée de l'évolution du résultat net, un dividende brut de 0,92 EUR par action est proposé, soit une augmentation de 2,68 %.

Le cash-flow (quote-part du groupe) a augmenté de 5,9 %, affichant 486,8 millions EUR contre 459,5 millions EUR lors de l'exercice précédent.

Lors de l'exercice écoulé, le Groupe Colruyt a accueilli 1 553 collaborateurs supplémentaires, portant le total à 24 119 membres du personnel au 31 mars 2011.

Le Conseil d'administration estime pouvoir affirmer que dans une conjoncture difficile, nous avons clôturé l'exercice 2010-2011 sur des chiffres honorables.

La contribution totale versée par le Groupe Colruyt au trésor public belge au cours de l'exercice écoulé s'élève à plus de 802 millions EUR, soit 55 % de la valeur ajoutée générée par les collaborateurs belges. Les entreprises et les collaborateurs doivent exploiter efficacement leurs ressources matérielles et humaines. De notre côté, nous attendons dès lors aussi que notre contribution soit allouée efficacement et prioritairement à l'imminent et indispensable assainissement de nos finances publiques. Nous espérons également que l'esprit d'entreprise ne sera pas découragé par une pression fiscale ou administrative irréaliste et que le pouvoir d'achat de nos ménages ne sera pas lourdement pénalisé.

Dans un marché de la distribution en perpétuelle évolution, chacune de nos enseignes s'applique au quotidien à respecter sa promesse envers les clients. Ensemble, nous travaillons pour donner du sens à la distribution et la rendre durable.

Dans ce but, le Groupe Colruyt a de nouveau consacré plus de 300 millions EUR au cours de l'exercice écoulé à des investissements dans des magasins, centres de distribution, départements de production et technologies de l'information. Nous avons également investi dans le traitement des déchets durable et dans des projets d'énergie durable tels que les parcs éoliens Belwind et Northwind.

À l'automne 2010, nous avons centralisé notre patrimoine immobilier dans une société opérationnelle unique. Cette opération a entraîné une baisse des frais de fonctionnement et nous permet de gérer plus efficacement les biens immobiliers du groupe, de les refacter de manière uniforme et transparente et de les ancrer durablement. Dans ce contexte, la durée d'amortissement de tous nos biens immobiliers sera harmonisée, ce qui entraînera des charges d'amortissement supplémentaires de 9 millions EUR pour le prochain exercice.

#### **Résultats par secteur**

##### **Commerce de détail**

Le secteur du commerce de détail couvre tous nos magasins et webshops en gestion propre en Belgique : Colruyt, OKay, Bio-Planet, DreamLand, DreamBaby et Collishop/Cookozi. En France, il s'agit des magasins Colruyt et Coccinelle en gestion propre. Ce secteur représente 77 % du chiffre d'affaires total du groupe.

Au cours du dernier exercice, le chiffre d'affaires du commerce de détail a connu une hausse de 7,7 % tandis que sa contribution au bénéfice d'exploitation se renforçait de 2,8 %.

Le chiffre d'affaires des magasins Colruyt affiche une progression de 6,4 % par rapport à l'exercice précédent. Nous avons ouvert cinq nouveaux magasins Colruyt et agrandi 11 établissements existants. En Belgique, notre part de marché a atteint 24,48 % pour l'année civile 2010. Durant le premier semestre de 2011 également, la part de marché des magasins Colruyt a poursuivi sa progression.

L'inflation est à nouveau en hausse mais nous ne pouvons la répercuter qu'à contretemps sur nos prix en magasin. L'augmentation du prix des matières premières et de l'énergie a un impact sur nos marges et affecte tout autant le schéma des dépenses des ménages.

Dans un marché très nerveux, Colruyt est parvenue, grâce à son efficacité et à sa flexibilité, à respecter sa garantie des meilleurs prix et ainsi à gagner la confiance du consommateur final. Nous continuerons à nous y appliquer avec constance à l'avenir.

Les magasins OKay et Bio-Planet ont une nouvelle fois réalisé une forte croissance de 18,7 %. OKay a ouvert 8 nouveaux magasins, portant le total à 74 magasins à la fin mars 2011. À la clôture de l'exercice, Bio-Planet comptait 7 magasins.

Le chiffre d'affaires de notre activité spécialisée de commerce de détail non-food DreamLand et DreamBaby a progressé de 9,5 % lors de cet exercice. L'exercice écoulé a également vu le remodelage et la refonte des assortiments ColliShop dans des webshops distincts, avec un premier webshop Cookozi dévoué au plaisir en cuisine et à table.

Dans un climat de forte concurrence et un marché des consommateurs en stagnation, nos 54 magasins intégrés en France sont parvenus à enregistrer une croissance du chiffre d'affaires de 9,6 %. Nos clients y apprécient surtout le concept des meilleurs prix pour les marques nationales ainsi que le vaste assortiment « premier prix ».

### **Commerce de gros et Foodservice**

Le secteur du commerce de gros et foodservice constitue notre seconde activité principale et représente 17 % du chiffre d'affaires du groupe. Dans un marché très compétitif, une croissance du chiffre d'affaires de 4,2 % a été générée lors du dernier exercice.

La croissance de 10,9 % de nos activités de commerce de gros en Belgique doit principalement être attribuée à Spar Retail, qui parvient constamment à augmenter sa part de marché, son chiffre d'affaires par mètre carré et sa rentabilité. Un programme de remodelage intensif et la poursuite des investissements dans les prix font de Spar un acteur attrayant dans le secteur des magasins de proximité indépendants.

Avec Collivery et la reprise de Foodinvest signée en avril 2010, le groupe souhaite offrir en Belgique un assortiment foodservice complet à la restauration commerciale (horeca et salles de fêtes notamment) et à la restauration sociale (dans les maisons de repos, les hôpitaux et les restaurants d'entreprise par exemple). Un business plan a été élaboré en vue de l'intégration complète de ces activités. Des synergies commerciales sont également développées avec le foodservice en France.

En France, le commerce de gros et le foodservice ont connu une légère baisse de 1,9 %. Malgré la vive concurrence et la pression sur les prix, le secteur des magasins affiliés est parvenu à enregistrer une nouvelle augmentation du chiffre d'affaires. En revanche, le foodservice a connu une année de transition avec le désinvestissement des magasins Codi-Cash, la poursuite de l'intégration des sociétés reprises et la simplification des structures d'entreprise.

### **Autres activités**

Ce secteur représente 7 % du chiffre d'affaires du groupe et englobe les ventes de carburant en Belgique et en France sous l'enseigne DATS24, les activités d'impression et de gestion de documents de Symeta et les activités d'ingénierie d'Intrion. Le chiffre d'affaires des « autres activités » a progressé de 18 %. Cette croissance doit être attribuée principalement à l'activité DATS 24 qui, depuis peu, propose également du GNC (Gaz Naturel Comprimé) à ses clients dans plusieurs stations.

### **Programme de rachat d'actions propres**

Lors de l'exercice écoulé, nous avons à nouveau fait usage de l'autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire pour racheter des actions propres. Au cours de l'exercice écoulé, nous avons racheté pour 7 millions EUR d'actions propres. Entre avril et fin août de l'exercice en cours, nous avons alloué près de 27 millions EUR au rachat d'actions propres. Actuellement, la société détient 10 556 579 actions propres, soit un peu plus de 6 % du nombre total d'actions émises. À court terme, nous continuerons à racheter des actions propres si des opportunités se présentent.

L'Assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2010 a décidé de diviser l'action par 5. Cette scission par 5 de l'action a eu lieu le 15 octobre 2010. Pour pouvoir percevoir les futurs dividendes, les actionnaires qui détiennent encore d'anciens titres physiques, avec coupon n° 13 et suivants attachés, doivent les échanger préalablement contre de nouvelles actions.

### **Prévisions**

Le chiffre d'affaires et la part de marché de notre groupe continuent leur progression grâce à l'application cohérente de notre stratégie des meilleurs prix. Dans ce cadre, nous nous concentrerons sur l'optimisation de nos coûts opérationnels. En effet, nous sommes confrontés à l'augmentation du prix des matières premières, que nous ne pouvons répercuter que partiellement sur le consommateur final. Le mécanisme d'indexation automatique des salaires et l'augmentation des prix de l'énergie continuent à grever notre structure des coûts.

Dans un marché économique, financier et politique nerveux, avec des consommateurs incertains et sensibles au prix, il est très difficile d'émettre une prévision exacte. Pour l'exercice 2011/12, nous visons un résultat net consolidé (quote-part du groupe) approchant le résultat de l'exercice clôturé. Si nécessaire, nous actualiserons cette prévision lors de la publication de nos résultats semestriels à la fin du mois de novembre 2011.

Pour les prochaines années, nous voulons poursuivre notre croissance de manière continue. Dans ce but, nous nous basons sur nos talents, notre vision commune et nos valeurs-clés en vue de créer chaque jour une valeur ajoutée durable.

En traduisant notre mission en ambitions, lignes directrices et projets de groupe, nous préparons le groupe aux futurs défis, tant internes qu'externes.

Pour conclure, je souhaiterais remercier, outre nos clients, tous les collaborateurs du Groupe Colruyt pour leur implication au service de chacun des clients. Les résultats méritoires que notre groupe obtient, année après année, sont la conséquence directe des efforts de chacun d'eux. C'est grâce à leur implication que nous envisageons l'avenir du groupe avec beaucoup d'espoir et de confiance.

Jef Colruyt  
Président du Conseil d'administration  
Groupe Colruyt

## **5.1. Données boursières récentes (cours de clôture)**

***	Exercice 2010/11	Exercice 2009/10	Exercice 2008/09
Cours minimum	35,215	152,650	148,905
Date	15/03/2011	17/08/2009	01/12/2008
Cours maximum	41,240	184,700	191,375
Date	02/11/2010	04/03/2010	02/09/2008
Volume journalier moyen	182.726	54.251	92.793

\*\*\* En date du 15/10/2010 les actions ont été divisées par cinq.

Cours de la bourse au 11/10/2011: 31,880 EUR.

Le cours de bourse de l'action peut être consulté sur le site web [www.euronext.be](http://www.euronext.be), rubrique "Bruxelles" puis rubrique "cotations" et en tapant "Colruyt" sous la rubrique "chercher".

## **5.2. Rapport annuel**

Le dernier rapport annuel a trait à l'exercice 2010/2011 (du 1/4/2010 au 31/3/2011) et sera envoyé sur demande adressée à la direction financière (ext. 93292 ou 92299).

Les dernières informations financières sur la société peuvent être consultées sur le site web [www.colruytgroup.com](http://www.colruytgroup.com) info financière.



Source: Euronext

**BULLETIN DE SOUSCRIPTION  
EXEMPLAIRE DESTINE AU SOUSCRIPTEUR APRES SIGNATURE PAR LA SOCIETE  
EMETTRICE OU PAR SON MANDATAIRE  
(tient lieu de preuve de votre souscription)**

EMISSION D' ACTIONS AVEC AVANTAGE FISCAL VVPR  
réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt

Je soussigné(e) ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la société, déclare souscrire, au prix de €27,50 par titre, à \_\_\_\_\_ actions sans mention de valeur nominale des Etablissements Fr. Colruyt, jouissance 1er avril 2011, représentant un montant total de € \_\_\_\_\_, **A PAYER AVANT LE 18/11/2011 sur le compte no.BE35 0016 5441 6337.**

J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'art.609 § 1 du Code des Sociétés, compte tenu des exceptions (cfr. modalités) qui y sont prévues. Je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans et, à ce moment, de recevoir une feuille dématérialisée séparée de coupons dénommés strips VVPR.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions et les strips VVPR soient transférés à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service financier des Ets. Fr. Colruyt S.A.

Fait en double exemplaire à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(Signature de la société  
émettrice ou de son mandataire)

(Signature du souscripteur)

**2) EXEMPLAIRE DESTINE A LA SOCIETE EMETTRICE OU SON MANDATAIRE**

ETABLISSEMENTS FR. COLRUYT

Société Anonyme

Siège social: Edingensesteenweg 196 - 1500 Halle

RPM Bruxelles - T.V.A. no. BE-0400.378.485

EMISSION D' ACTIONS AVEC AVANTAGE FISCAL VVPR  
réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt  
BULLETIN DE SOUSCRIPTION (à établir en double exemplaire)

Je soussigné(e) (nom, prénom):

No pers.:

domicilié(e) à: Code postal: \_\_\_\_\_ Localité:

rue : \_\_\_\_\_ no \_\_\_\_\_

ayant pris connaissance de l'information au personnel ci-jointe et des statuts de la société, déclare souscrire, au prix de €27,50 par titre, à \_\_\_\_\_ actions sans mention de valeur nominale des Etablissements Fr. Colruyt, jouissance 1er avril 2011, représentant un montant total de € \_\_\_\_\_, **A PAYER AVANT LE 18/11/2011 sur le compte no. BE35 0016 5441 6337.**

Je souhaite que ces actions soient inscrites à mon nom dans le registre des actions des Ets. Franz Colruyt S.A.. J'accepte que ces actions soient incessibles pour une période d'au moins CINQ ANS, en vertu de l'art.609 § 1 du Code des Sociétés, compte tenu des exceptions (cfr. modalités) qui y sont prévues, celles-ci étant mon licenciement ou ma mise à la retraite, mon décès ou celui de mon conjoint, mon invalidité ou celle de mon conjoint. Au terme de cette période d'incessibilité de 5 ans, je demande par la présente de convertir les actions auxquelles je souscris en actions dématérialisées au terme de ladite période de 5 ans.

J'accepte que l'avantage fiscal VVPR soit inscrit à mon nom et qu'il soit incessible pour une période d'au moins 5 ans, compte tenu des exceptions valables pour les actions.

J'accepte qu'au terme de la période d'incessibilité, les actions et les strips VVPR soient transférés à mon compte-titres. Je m'engage à ouvrir un tel compte d'ici là et à en communiquer le numéro au service financier des Ets Fr. Colruyt S.A.

Fait en double exemplaire à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(Signature de la société  
émettrice ou de son mandataire)

(Signature du souscripteur)

Halle, le 18 octobre 2011

Madame, Monsieur,

**Concerne : Augmentation de capital Colruyt réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt**

En tant que membre du personnel du Groupe Colruyt, vous pouvez, comme chaque année, souscrire à une augmentation de capital des Ets Fr. Colruyt S.A., à des conditions avantageuses.

Le prix de souscription est de 27,50 EUR par titre. A titre d'information: au 11 octobre 2011, le cours de bourse (cours de clôture de l'Eurolist) était de 31,880 EUR par action. Vous pouvez souscrire à 5.000 actions au maximum.

Vous pouvez utiliser l'achat de ces actions comme alternative à l'épargne-pension et déduire le montant de cette souscription à concurrence de 690,00 EUR de votre revenu imposable de l'année 2011. (Vous recevrez une attestation fiscale à cet effet).

Avant de décider de souscrire nous vous conseillons de consulter l'information au personnel ainsi que les dernières informations financières sur le Groupe Colruyt sur notre site web: [www.colruyt.be](http://www.colruyt.be) (info financière). Le dernier rapport annuel et l'information au personnel relative à cette émission peut être obtenu auprès de Jean de Leu.

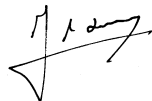
Pour souscrire, veuillez **compléter et signer les trois bulletins ci-joints et les renvoyer pour le 18/11/2011** au plus tard à la S.A. Ets Fr. Colruyt, à l'attention de Lydia Lauwaert, Edingensesteenweg 196, 1500 Halle (vous pouvez le faire par courrier interne). Comme l'année passée, **le montant de votre souscription à l'augmentation de capital doit être versé avant le 18/11/2011**. Si nous ne recevons pas votre paiement à temps sur ce compte, votre souscription sera annulée.

Veuillez verser le montant avant 18/11/2011 sur: Compte bancaire bénéficiaire (IBAN): <b>BE35 0016 5441 6337</b> BIC bénéficiaire: GEBABEBB Nom et adresse bénéficiaire: Ets Franz Colruyt, Ch d'Enghien 196, 1500 Halle Communication:
---

Dès réception de tous les bulletins, nous vous renverrons par retour du courrier un exemplaire du "bulletin de souscription" en guise de preuve de votre souscription.

Si vous souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à appeler Jean de Leu (tel. 93292).

Pour les Ets Fr. Colruyt S.A.



Jean de Leu de Cecil  
Secrétaire Conseil d'administration

**P.-S.: N'ATTENDEZ PAS LE DERNIER JOUR POUR SOUSCRIRE. LES FORMULAIRES QUI NOUS PARVIENNENT APRES LE 18 NOVEMBRE NE SERONT PLUS ACCEPTES!**  
**ATTENTION : mentionnez UNIQUEMENT votre numéro de personnel dans la communication !!!**

## **MODALITES PARTICULIERES DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DES**

### **ETS FR. COLRUYT S.A.**

#### **RESERVEE AUX MEMBRES DU PERSONNEL DU GROUPE COLRUYT - OCTOBRE 2011**

Emission de maximum 1.000.000 nouvelles actions VVPR nominatives sans mention de valeur nominale; ces actions sont toutefois incessibles pendant une période de 5 ans à dater de la souscription, en vertu de l'article 609 § 1 du Code des Sociétés. Elles sont toutefois cessibles en cas de licenciement ou de mise à la retraite du membre du personnel-propriétaire, et en cas de décès ou d'invalidité de ce dernier ou de son conjoint.

Au terme de la période d'incessibilité de 5 ans, les actions seront converties en actions dématérialisées et seront transférées, avec les strips VVPR, au compte-titres du souscripteur.

La souscription aux actions nouvelles est exclusivement réservée aux membres du personnel du Groupe Colruyt qui sont en service depuis au moins 6 mois et dont le contrat de travail n'a pas été résilié, ni par l'employeur, ni par l'employé.

Les actions nouvelles seront émises en tant qu'actions dont les dividendes sont soumis au précompte mobilier réduit (actuellement 15 %). L'avantage fiscal en question n'est toutefois pas à l'abri d'une modification éventuelle de la législation fiscale.

Les actions nouvelles doivent être entièrement libérées en espèces au moment de la souscription.

L'inscription de ces actions à l'Eurolist d'Euronext Brussels sera demandée. Une feuille dématérialisée séparée de coupons dénommés "strips VVPR" sera émise. Ces strips VVPR sont cotés sur une autre ligne au marché du fixing. Ainsi, après la période d'incessibilité de 5 ans, les actions dématérialisées et les strips VVPR sont négociables séparément.

Le prix d'émission (27,50 EUR) a été établi sur la base du cours de bourse moyen de l'action Colruyt pendant les 30 jours précédant l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 octobre 2011, et après application d'une décote de maximum 20 %. Le prix d'émission de 27,50 EUR satisfait aux conditions imposées par l'Administration des Contributions (circulaire du 21 juin 1995). La réduction de prix ne constitue donc pas un avantage imposable.

Chaque membre du personnel a la possibilité de souscrire à 5.000 actions au maximum. Si le nombre de souscriptions excède le nombre maximum de 1.000.000, il sera procédé à une répartition.

Les actions nouvelles participeront aux bénéfices de la société à partir du 1er avril 2011. Cela signifie que ces actions donneront éventuellement droit à un dividende pour la première fois en octobre 2012.